



Listen to this article

« Il nous a aussi rendus capables d'être ministres d'une nouvelle alliance, non de la lettre, mais de l'esprit; car la lettre tue, mais l'esprit vivifie, » 2 Cor. 3 : 6, Seg.

Il ne nous faut pas comprendre que l'expression « la lettre tue, mais l'esprit vivifie » se rapporte à une lettre que nous aurions écrite ou à notre esprit, à la lettre de la Parole ou à l'esprit de la Parole de Dieu, à la lettre de la Loi ou à l'esprit de la Loi, mais à la lettre de l'Alliance et à l'esprit de l'Alliance, car c'est là évidemment ce dont l'Apôtre discute ici : « Il nous a aussi rendus capables d'être Ministres », autrement dit, Il a fait de nous des serviteurs, des messagers qualifiés et compétents de la Nouvelle Alliance. La pensée principale rattachée au terme « Alliance » serait la suivante : tous les anges se trouvent en parenté d'Alliance avec Dieu; ce n'est pas une Alliance Nouvelle qui les lie à Dieu, mais une Alliance très ancienne. Cette Alliance ne fut certainement pas énoncée en un nombre donné de mots ; elle fut plutôt tacite; les anges comprirent qu'ils recevaient vie éternelle et bénédictions à condition d'obéir à Dieu. Telle est la parenté d'Alliance dans laquelle se trouvent les anges.

Adam, le fondateur de notre race, se trouva, d'une manière analogue, à sa création, en parenté d'Alliance avec Dieu. La Loi de Dieu fut écrite dans son cœur, c'est-à-dire en lui-même ; elle ne fut pas spécifiée en un nombre donné de termes, mais Adam comprit que s'il obéissait à son Créateur, il aurait la vie éternelle et jouirait à jamais de toutes les faveurs et les bénédictions de Dieu. Nous voyons qu'il faillit à cette Alliance; il la rompit et s'attira en conséquence la sentence Divine, la sentence de la mort, et celle-ci s'étendit sur tous ses descendants parce que tous, par voie héréditaire, sont imparfaits, de sorte que, quelque bonnes que soient leurs intentions, l'ouvrage de leurs mains est imparfait; tous, par conséquent, sont hors de parenté d'Alliance avec Dieu.

Si nous examinons le cas d'Abraham, nous nous apercevons que Dieu lui annonça Son intention de s'occuper en un certain temps et d'une certaine manière de certains membres de notre race, de ceux qui se trouveraient exclus de la parenté précitée uniquement du fait

d'oeuvres mauvaises, mais dont le coeur, les intentions ne seraient pas mauvaises, Abraham était un de ceux qui, de coeur par leur désir d'harmonie avec la volonté Divine, se trouvaient en accord avec Dieu; aussi entra-t-il sur-le-champ dans une mesure de parenté d'Alliance avec Dieu, recevant le privilège d'être appelé l'ami de Dieu ; le qualificatif d'« ennemi de Dieu » ne s'appliqua plus à lui. Il eut le privilège d'être informé des bénédictions que Dieu se proposait de lui accorder, et non seulement à lui mais aussi à tous ceux qui, comme lui, s'accorderaient avec Dieu. Il n'eut pas connaissance des détails du dessein Divin, mais simplement des grandes lignes, de l'esquisse de ce dessein. En temps voulu Dieu conclut un accord avec ses descendants, les enfants d'Israël, par lequel Il s'offrait de leur donner la vie éternelle s'ils gardaient Sa loi; il est en effet écrit : « Vous garderez mes statuts et mes ordonnances, par lesquels, s'il les pratique, un homme vivra. » (Lévitique 18 : 5, D.). Les Israélites pensaient, déclare l'Apôtre, que cet arrangement leur apporterait un grand avantage, mais ils s'aperçurent qu'il leur était impossible de satisfaire à ses exigences. La Loi, donc, qui leur fut donnée apparemment comme une faveur - et elle fut pour eux une faveur dans certains sens - «trouva... conduire à la mort» et non à la vie (Rom. 7 : 11, Seg.). Plus tard, par la bouche du Prophète Jérémie et d'autres Prophètes. Dieu leur expliqua que la faute issue de cet arrangement, appelé aussi Alliance, ne Lui était pas imputable, elle ne résidait pas dans la Loi, mais en eux-mêmes parce qu'ils ne gardaient pas cette Loi. Dieu leur fit comprendre aussi que le seul moyen de leur venir maintenant en aide était de les introduire dans une Nouvelle Alliance par l'entremise d'un nouveau Médiateur, d'un Médiateur qui serait capable de compenser leurs insuffisances et de les assister comme Moïse n'avait pas pu le faire.

A partir de ce moment, le peuple de Dieu commença à s'attendre à ce nouveau Médiateur, Il s'aperçut que Moïse lui-même prédit la venue de ce dernier lorsqu'il déclara : «Le Seigneur, voire Dieu, vous suscitera d'entre vos frères un Prophète comme moi [mon antitype] ; vous L'écoutez dans tout ce qu'il pourra vous dire; et il arrivera que toute âme qui n'écouterait pas ce Prophète sera exterminée d'entre le peuple. » - Actes 3 : 22, 23, D.

Dès lors, toutes les espérances des Juifs se concentrèrent sur ce Messie et des paroles des Prophètes nous voyons que Dieu annonça spécialement Sa venue, disant : « Voici, j'envoie mon Messager, et il préparera le chemin devant moi, l'Ange de l'Alliance en qui vous prenez plaisir »

Celui que vous attendez, Celui pour qui vous priez, Celui sur lequel vous fondez vos

espérances, Je l'enverrai, dit l'Éternel; mais qui supportera le jour de Sa venue, et qui subsistera lorsqu'il se manifestera ? Car Il sera comme la potasse des foulons - en ce qu'Il nettoiera toute chose -: Il sera comme un feu affineur - en ce qu'il purifiera de toutes imperfections ceux qui doivent être associés avec Lui -; Il purifiera les fils de Lévi et ils apporteront à l'Éternel une offrande en justice. Les Israélites s'attendaient à l'exécution par Dieu de Son propos originel, qui était de faire d'eux Son peuple choisi et de se servir d'eux comme d'un canal pour transmettre au genre humain les bénédictions du salut éternel et de la réconciliation - la vie éternelle - et pour introduire le monde entier en parenté d'Alliance avec Lui-même. Cette Alliance est appelée Nouvelle parce que précédemment, Dieu leur fit une proposition similaire, savoir « Alliance de la Loi, qu'ils furent incapables d'observer. » Ceci, donc, sera une Nouvelle Alliance qui sera conclue avec vous», une alliance meilleure pour ainsi dire. Elle sera meilleure non en ses clauses, en sa Loi par exemple, mais meilleure en ce qu'elle vous sera plus favorable; elle ne sera pas plus favorable en ce qu'elle exigerait moins d'obéissance à la Loi Divine - Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton coeur, de toute ta pensée, de toute ton âme et de toute ta force, et ton prochain comme toi-même - , mais ce sera une meilleure Alliance par le Médiateur qu'elle aura, un Médiateur plus qualifié que Moïse, qui les aidera à sortir de leurs difficultés de leurs imperfections, etc.

Lorsque notre Seigneur Jésus vint, Il fut donc le Médiateur de cette Nouvelle Alliance. Il vint dans le but de l'être. Mais qui d'entre les Israélites supporta le jour de Sa présence ? Qui d'entre eux, fut prêt lorsqu'Il apparut ? Ils étaient un très petit nombre ceux-là. C'étaient uniquement les «véritables Israélites». Les enseignements du Seigneur et Son ministère agirent comme la potasse des foulons et comme le feu d'un affineur. Notre Seigneur en ce temps-là purifia les fils de Lévi, les consacrés, pour qu'ils s'offrissent à l'Éternel, pour qu'ils se présentassent en sacrifices vivants. C'est ainsi, que l'Église a pu devenir une classe de sacrificateurs, la classe de la sacrificature. Et il en est de même pendant toute la durée de cet Age de l'Évangile. Toute la matière appropriée d'entre la nation juive ayant été choisie, le privilège de devenir Lévités et Sacrificateurs antitypiques passa aux Gentils pour compléter d'entre ces derniers le nombre qui n'a pu être trouvé parmi les Juifs. Ainsi avons-nous été introduits dans cette classe pour devenir partie de ce sacrifice, afin d'offrir au Seigneur un sacrifice acceptable. Tout cela est selon notre compréhension, une préparation en vue du grand travail qu'effectuera le Médiateur, en vue de la médiation comprise dans l'arrangement de cette Nouvelle Alliance, médiation plus grand., que celle accomplie par Moïse.

Dieu sélectionne actuellement l'antitypique maison de Lévi et l'antitypique Sacrificateur Royale, L'Eglise sera complétée dans cet Age et glorifiée, autrement dit le grand Corps du Médiateur sera complété et celui-ci sera prêt pour commencer Son grand travail. Ce travail consistera en l'installation de la parenté de la Nouvelle Alliance ou, en d'autres termes, il consistera en l'institution d'une nouvelle parenté d'Alliance entre Dieu et Israël, sur un fondement meilleur que celui sur lequel reposait l'arrangement conclu par l'entremise de Moïse, meilleur en ce que ce Sacrificateur antitypique, cet antitypique Moïse aura le pouvoir de pardonner les péchés du peuple et, par conséquent, le droit de le restaurer à la perfection humaine et de le relever de l'état de dégradation. A partir du moment où le Moïse antitypique commencera Son oeuvre en Sa qualité de Médiateur de la Nouvelle Alliance, ceux qui se trouveront sous les dispositions de cette Nouvelle Alliance en tireront une part de bénédictions ; c'est de cette manière qu'ils seront en parenté avec Dieu et jouiront de Sa faveur, non pas toutefois dans une pleine mesure, mais simplement par le Médiateur et en Celui-ci. Quand à la fin de cet Age, le Seigneur fera une deuxième fois aspersion de Son sang sur le propitiatoire pour le compte de tout le peuple cette fois, Il scellera par cet acte la Nouvelle Alliance, la mettra en vigueur et prendra Sa fonction de grand Médiateur ou Roi de l'Age millénaire. En vertu de cette application de Son sang et du scellage de cette Nouvelle Alliance, Il prendra la direction de tout le genre humain et en raison du fait que la Nouvelle Alliance, quand elle sera scellée, sera conclue avec Israël. Il se servira de cette nation d'une manière spéciale, comme d'un canal par lequel Il dispensera la bénédiction divine.

L'arrangement de la Nouvelle Alliance signifiera que la nation d'Israël jouira de certaines faveurs et bénédictions, mais les Israélites n'auront pas affaire à Dieu directement ; ils seront en rapport avec le Médiateur simplement. Quand cette Alliance sera en vigueur, le Médiateur aura l'autorité et le droit de leur garantir la vie éternelle, de les assister pour qu'ils puissent l'obtenir et de leur accorder toutes récompenses et bénédictions comme si, précisément, ils jouissaient de la pleine faveur de Dieu. Ils seront en faveur auprès de Dieu par l'entremise de ce Médiateur mais dans la mesure où cela concernera la Loi Divine, ils seront toujours imparfaits, se trouveront sous la sentence de Dieu et seront pour ainsi dire, tenus à distance du Tout-Puissant; Dieu a pris la mesure d'étendre à Israël, par l'intermédiaire de ce Médiateur, de ce Prophète, de ce Sacrificateur, de ce Roi de ce juge, toute Sa faveur et sa miséricorde. Cette nation par conséquent, durant ce temps-là, recevra toutes ces bénédictions et graduellement elle commencera à bénéficier des grâces du Rétablissement; elle sera ainsi relevée des mauvaises conditions du temps présent et libérée

du mal. Ces bénédictions s'étendront aux autres peuples dans ce sens qu'il sera permis à ces derniers d'y participer en se joignant à Israël, en devenant de « véritables Israélites », en recevant la circoncision, peut-être pas celle qui se pratique manuellement, mais celle du cœur, Les peuples entreront de cette manière en parenté avec le Médiateur, en parenté, donc, avec le Père par le Médiateur. Et, comme le déclare le Prophète, il arrivera que toute nation qui n'ira pas ainsi au Seigneur, à Jérusalem, et n'acceptera pas la nouvelle parenté qui sera établie en Israël, toute nation qui ne participera pas à cette parenté comme elle aura le privilège de le faire, cette nation-là ne recevra pas de bénédictions Divines. Elle demeurera sous la malédiction comme auparavant, c'est-à-dire qu'elle se trouvera comme auparavant dans la défaveur Divine. Elle ne sera pas livrée à Satan ni exposée à ses machinations, mais sera soumise aux diverses particularités de la pénalité de la mort, qui est le salaire du péché.

Durant l'Age Millénaire, donc, les mesures comprises dans cette Nouvelle Alliance et dont l'exécution sera confiée au Médiateur, seront en bénédiction à tous ceux qui, s'en remettant à ce Médiateur, seront protégés par Lui contre les pleines exigences de la Justice Divine ; pour celle-ci, en effet, ils mériteraient la mort à cause de leur imperfection. Sous cet arrangement salutaire, ils atteindront à la pleine perfection de leur nature et, à la fin de l'Age Millénaire, ils seront pleinement capables de satisfaire à toutes les exigences Divines et n'auront plus besoin de Médiateur entre eux et le Père. Et ainsi, déclare l'Apôtre, ayant alors réprimé tout péché et toute désobéissance, ayant détruit la mort et élevé les humains à la vie, à l'exception de ceux qui iront à la Seconde Mort, le Seigneur transmettra le Royaume à Dieu, c'est-à-dire au Père. Il le transmettra non pour la destruction de ce Royaume, mais parce qu'alors les hommes seront tout à fait en mesure de jouir directement de toutes les bénédictions découlant de la parenté d'Alliance avec Dieu, ce qu'ils n'auraient pu faire en se trouvant dans un état d'imperfection.

Telle sera la parenté d'Alliance, dans toute son expression, à la fin de l'Age Millénaire, Le genre humain sera revenu exactement à la même position que celle qu'occupait Adam au commencement lorsque, créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, il fut appelé « fils de Dieu ». Ainsi les hommes, entièrement restaurés et en plein accord avec Dieu, seront rétablis dans une parenté complète avec le Père et ils Lui seront tous assujettis.

Ils seront alors soumis à une épreuve comme le fut Adam après avoir été créé fils de Dieu. Après les mille ans, Satan sera relâché afin de les éprouver et d'essayer de les séduire. Si

après tout ce qu'ils auront expérimenté au contact du péché, ils nourrissent encore pour lui quelque sympathie dissimulée, l'épreuve qu'ils subiront mettra cette sympathie en évidence, à coup sûr, et déterminera qui est impropre à la vie éternelle. D'ici là, il leur faudra développer en eux un caractère tel qu'ils devront aimer la justice et haïr l'iniquité, sinon ils ne pourront pas se maintenir éternellement en parenté d'Alliance avec Dieu.

Nous voyons donc que durant l'Age Millénaire la parenté propre à la Nouvelle Alliance sera exactement la même que celle qui existera à la fin de ce même Age, ou plutôt elle sera exception qu'elle se trouvera sous la direction d'un Médiateur et aura ses restrictions parce que le genre humain se trouvera encore dans l'imperfection, tandis que plus tard il sera parfait.

Revenons à notre texte, à cette déclaration : Dieu nous a aussi rendus capables d'être ministres, [Il a fait de nous des ministres qualifiés] de la Nouvelle Alliance, Nous voyons par ce texte que nous sommes actuellement ministres, serviteurs de la Nouvelle Alliance. Nous la servons dans le même sens que Jésus la servit. Jésus la servit en ce qu'avant tout Il se prépara Lui-même pour devenir le grand Prophète, le grand Sacrificateur et Roi, le Médiateur ; nous de même, nous sommes en cours de préparation, recevant nos leçons, nous disciplinant et développant notre caractère à la ressemblance de celui de notre Seigneur afin de devenir membres de Son glorieux Corps, membres, dans l'avenir, de cette glorieuse Postérité de ce glorieux Prophète, Sacrificateur et Roi. C'est dans ce sens que Dieu nous rend capables d'être des ministres, autrement dit des serviteurs qualifiés de la Nouvelle Alliance ; nous la servons non seulement en assujettissant notre corps et en développant en nous les fruits et les grâces du saint Esprit, mais aussi en effectuant ce travail l'un envers l'autre. L'épouse s'apprête elle-même. Les serviteurs de la Nouvelle Alliance s'aident pour se rendre mutuellement prêts. Ils sont tous membres du Corps de Christ ; ce sont des ministres qualifiés,

Leur ministère n'est pas un ministère imparfait ; c'est un ministère qui accomplit son travail, son dessein. Il accomplira effectivement son oeuvre. Le sacrifice que nous effectuons, nous l'effectuons de toute bonne foi : ce n'est pas un simulacre ; et la préparation à laquelle nous nous adonnons, nous nous y adonnons de bonne foi ce n'est pas non plus un simulacre. Dans quel sens cela s'accomplit-il ? Dans le sens suivant : Nous n'étions pas ministres de la Nouvelle Alliance, ni même aptes à l'être, quand nous « étions des enfants de colère comme les autres », mais lorsque nous entendîmes parler de la grâce

de Dieu, nous eûmes l'oreille heureuse : et lorsque nous vîmes cette magnifique invitation que nous présente l'Évangile, nous eûmes l'œil heureux ; et lorsque les yeux de notre compréhension et les oreilles de notre entendement comprirent ce message annonçant la grâce de Dieu et parlant de paix en Jésus-Christ notre Seigneur, nous nous trouvions dans l'attitude et la condition de cœur voulues. Nous expérimentâmes ce qu'expérimenta notre Seigneur. Comme notre Seigneur eut l'œil de la compréhension entièrement ouvert pour connaître la volonté du Père, et comme aussi Il eut une oreille obéissante - à Son sujet il était en effet écrit : « C'est mes délices, ô mon Dieu, de faire ce qui est ton bon plaisir » (Ps. 40 : 8, D.) -, de même notre cœur a dû d'abord parvenir au point de vouloir connaître la volonté du Père avant que nous ne pûmes Lui plaire. Lui être agréable de quelque façon que ce fût. Même lorsque l'on est parvenu à cette condition de cœur et d'esprit, l'on ne peut encore être accepté par l'Éternel, car l'Éternel regarde plus loin et déclare : Vous êtes bien intentionnés et vous êtes mûs par de bons sentiments, mais votre chair est faible et vous êtes déchus. Alors Il attire notre attention sur le fait qu'Il a pourvu à un Avocat pour notre défense. Cherchant Celui-ci, nous apprîmes que « Jésus-Christ le Juste » s'est offert pour être cet Avocat et pour compenser toutes nos imperfections, à condition que nous participions à Son sacrifice, Et aussi nous allâmes au Seigneur, Nous présentâmes notre corps en sacrifice vivant. Nous connaissâmes que nous n'étions pas parfaits. Nous reconnûmes que nos bonnes intentions étaient tout ce que nous avions à offrir. Nous acceptâmes Sa grâce et nous nous consacrâmes entièrement. Nous renoncâmes à tout pour suivre les traces de Jésus et pour souffrir avec Lui présentement afin d'être glorifiés avec Lui.

Au moment où nous parvînmes à ce point, celui de la consécration, et où nous exprimâmes notre désir d'être associés avec le Maître comme ministres, comme serviteurs qualifiés de la Nouvelle Alliance, Jésus s'avança jusqu'à nous, devint notre Avocat et présenta notre cause au Père, la soutenant et nous appliquant Son mérite pour couvrir tous nos défauts. Ceci accompli, le Père nous accepta et nous considéra immédiatement comme membres du Corps de Christ, de la Sacrificature Royale, comme associés avec Jésus en tant que ministres qualifiés de la Nouvelle Alliance, du Nouveau Testament. Et ainsi maintenant, demeurant acceptés dans le Bien-aimé, nous continuons d'agir en tant que ministres qualifiés et nous sommes toujours considérés comme tels. Notre acceptation n'eut pas lieu sous l'arrangement propre au Royaume de médiation qui s'exercera dans l'Âge prochain, car cet arrangement n'a pas vie de nos jours ; aucune œuvre de médiation ne s'effectue actuellement. Nous sommes par contre acceptés comme membres du Médiateur, comme

membres du Corps de Christ. La Tête de ce Corps ayant suppléé à nos défauts, rendant ainsi acceptable notre sacrifice notre position est unique, elle est différente de celle qu'occupera à l'avenir le genre humain, en qualité de ministres qualifiés, autrement dit en qualité d'ambassadeurs de Dieu dans le monde, des ambassadeurs reconnus, nous sommes associés avec Christ dans l'oeuvre que celui-ci exécute actuellement, savoir l'oeuvre du rassemblement des Joyaux de l'Eternel ; tout l'Age de l'Evangile est consacré à cette oeuvre. C'est là le travail spécial que le Seigneur nous a donné à accomplir au temps présent. La future Epouse doit se préparer elle-même, Et c'est dès qu'elle sera prête que commencera le grand travail relatif au genre humain. Mais actuellement nous servons la Nouvelle Alliance en ce que nous nous préparons, que nous nous préparons nous-même et présentons nos corps en sacrifice vivant, donnant notre vie pour les frères. Cette préparation fait partie, dans un sens, du travail du Souverain Sacrificateur, puisque nous sommes membres de Son Corps ; ou plutôt, comme l'Apôtre le déclare : « C'est Dieu qui produit en vous le vouloir et le faire, selon son bon plaisir. » C'était Dieu qui opérait en Jésus afin que le Seigneur pût accomplir Son sacrifice de la manière voulue, et ce Dieu qui agit en nous maintenant de la même façon. Il a placé devant nous un grand prix. A propos de notre Seigneur Jésus-Christ, il est écrit « lequel, à cause de la joie qui était devant lui, a enduré la croix, ayant méprisé la honte, et est assis à la droite du trône de Dieu » ; de même, en ce qui nous concerne, Dieu nous a « donné les plus grandes et les plus précieuses promesses afin que par elles nous devenions participants de la nature divine ». L'action qu'exercent ces promesses sur notre coeur nous rend capables de conformer notre caractère à celui de notre Seigneur et Sauveur et de donner notre vie pour les frères, et ce jusqu'à la mort même.

C'est maintenant que nous sommes les ministres qualifiés, ou compétents de la Nouvelle Alliance, non de la lettre mais de l'esprit. Le Médiateur de l'Alliance doit naturellement se trouver en harmonie avec toutes les clauses de cette Alliance. Ces clauses exigent une parfaite obéissance à Dieu ; cette obéissance se trouve résumée dans la Loi Divine en ces mots : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton coeur, de tout ton être et de toute ta force, et ton prochain comme toi-même. » Bien entendu Jésus est en plein accord avec cette Loi qu'Il a acceptée comme fondement de l'arrangement qu'Il doit conclure en faveur du genre humain, et tous ceux que Dieu accepte comme membres du Corps de Christ, comme associés avec le Seigneur, comme ministres et serviteurs qualifiés de la Nouvelle Alliance, tous ceux-là doivent aussi s'accorder avec la Loi Divine, autrement comment pourraient-ils en être les serviteurs ? Actuellement, déclare l'Apôtre, en ce qui nous concerne, nous ne sommes pas à même de satisfaire à la lettre de cette Alliance, mais nous pouvons nous con-

former à son esprit, à son intention. En accord avec cette pensée, ce même Apôtre déclare par ailleurs : « La justice de la Loi [c'est-à-dire la véritable signification, le véritable esprit de la Loi], est accomplie en nous, qui marchons, non selon la chair, mais selon l'esprit. » Il ne dit pas que nous sommes capables de marcher au niveau des exigences de l'Esprit, de la Loi Divine, et capables, mais nous pouvons marcher selon cet esprit.

C'est au moment de notre consécration que Dieu nous accepte, du fait du mérite de Jésus notre Avocat, comme ministres qualifiés de la Nouvelle Alliance et comme membres du Corps du Médiateur, du Roi et Sacrificateur ; et Il a fait en sorte que, pour toutes les infractions que nous pouvons commettre involontairement envers cette Loi, cette Alliance, nous ayons « un avocat auprès du Père, Jésus-Christ le Juste ». Le Seigneur est notre avocat non seulement au moment où nous nous approchons du Père, où nous nous présentons en sacrifice vivant et sommes acceptés en raison du mérite qu'Il nous impute, mais Il le demeure toujours et nous avons constamment besoin de Sa défense car, si notre position actuelle est celle de nouvelles créatures et si, comme nouvelles créatures, nous sommes mus par de bonnes intentions, néanmoins, en tant que nouvelles créatures, nous sommes responsables du vase terrestre, du corps naturel au moyen duquel la nouvelle créature agit. Nous sommes responsables de toutes les infractions à la Loi Divine commises par ce corps. Aussi, nous dit l'Apôtre, si nous nous apercevons que sans le vouloir, contrairement à nos intentions, à notre disposition d'esprit, nous contrevenons à la Loi Divine, nous devons nous approcher avec courage du trône de la grâce céleste. Nous ne devons pas croire que ce que Notre Seigneur accomplit pour nous lorsque nous nous présentâmes en sacrifice vivant, répare toutes les fautes que nous pourrions commettre jusqu'à la fin de notre vie. Il nous faut comprendre que le Seigneur a payé pour nos fautes commises jusqu'à notre consécration et que, pour toutes les imperfections et tous les manquements qui nous sont imputables depuis, il nous appartient de nous approcher du trône de la grâce pour obtenir miséricorde et trouver grâce afin d'en être pardonnés. Nous nous approchons avec courage de ce trône parce que nous avons un Souverain Sacrificateur de ce genre, parce que nous comprenons que nous sommes membres de la Maison de Dieu - des Lévites antitypiques qui inclut à la fois le Petit Troupeau et la Grande Multitude. Tous ceux qui font partie de cette Maison ont le privilège de s'approcher avec courage du trône de la grâce céleste et là, d'obtenir miséricorde et de trouver grâce pour être secourus en cas de besoin. C'est de cette manière que les « ministres (serviteurs) qualifiés » de la Nouvelle Alliance peuvent continuellement se maintenir dans la position qu'ils occupent vis-à-vis de Dieu, grâce, donc, à leur Avocat qui est « toujours vivant pour intercéder en leur faveur ». C'est parce que

nous avons cet Avocat, parce que nous reconnaissons en Jésus notre Avocat, que nous pouvons nous approcher du trône de la grâce. S'en approchent tous ceux qui ont le privilège d'appeler Dieu « notre Père » pour le pardon des transgressions qu'ils commettent involontairement de jour en jour. Ils s'en excusent alors et obtiennent pardon et assistance pour être à l'avenir plus fidèles, plus à même de vaincre à ces divers égards. C'est ainsi que nous sommes des ministres qualifiés de la Nouvelle Alliance, non selon la lettre de cette Alliance, de la manière dont cette lettre opérera durant le Millénium, mais selon son esprit qui agit actuellement sur nous par l'entremise de notre Avocat et nous rend en tous temps, par Lui, agréables au Père. Il nous rend aussi capables de mener à bien ce service de ministres qualifiés et de demeurer dans le « Saint », avec l'espoir de passer finalement au-delà du voile, dans le « Très-Saint », comme membres du Corps du grand Sacrificateur, Prophète, Médiateur et Roi.

W. T. 123 - C. T. R. 1910.